

Association Fantasy farm

**Manuel du queer ensemble,
Guide de vie co-opératif**



Fantasy Farm, un havre de paix rural, un espace féérique

Ce document permet de définir en plus de détails les statuts constitutifs de l'association et d'ajouter des éléments liés au quotidien de vie de l'association, du lieu investit par celle-ci.

Ce document est évolutif, il est ouvert à des modifications qui sont à présenter lors d'une assemblée générale.

L'association Fantasy Farm a été constituée pour occuper le lieu dit l'Armigère comme un lieu de vie et d'accueil, d'activités et de partage d'adultes LGBTQI+ et adultes amis.

Ce lieu a pour principale vocation la production maraîchère et se définit comme un lieu de retraite, de calme, de ressourcement ou les activités maraichère et d'entretien du lieu s'ajoutent à des activités de bien être dans un esprit de collaboration harmonieuse et bienveillante.

Un lieu où l'on doit pouvoir exprimer sa vraie nature dans un contexte de respect et tolérance.

Le nom ARMIGÈRE est le nom du lieu dit sur lequel se trouve la ferme et le terrain, il désigne un papillon mais est également un nom double genré masculin et féminin qui désigne une personne qui porte des armes, des armoiries, ou qui a le droit d'en porter. Dans un premier temps, le projet Queer Ashram a décidé d'utiliser le nom 'les amis de l'armigère' pour l'association. En Janvier 2023, Le nom Fantasy Farm s'est imposé comme reflétant le lieu, son esprit, sa vibe, En Janvier 2025, le nom de l'association a été modifié, son appellation est depuis Association Fantasy Farm.

1/ Hiérarchie, discrimination, collectif	3
2/ Consensus	4
3/ Mode de vie	9
Mode de vie écologique	9
Mode de vie sobre	9
Mode de vie végétarien	9
Contributions et participation des membres visiteurs de l'association	10
Les temps de la journée, un rythme de vie sain et équilibré	10
4/ Les membres de l'association	11
Membre de fait	11
Membre actif	11
Membre résident	11
Exclusions, révocations	11
Vie privée, discrétion	12
Assurance	12
5/ Les activités de l'association	12
6/ Les finances et dépenses de l'association	12

1/ Hiérarchie, discrimination, collectif

L'association se veut non hiérarchique et non discriminante, chaque personne à le droit à la parole et à son expression dans un cadre sécurisé et égalitaire.

Les outils de communication non violents et égalitaires seront utilisés pour l'ensemble des discussions, forums et échanges, tel que le consensus, les cercles de parole, l'écoute active, la médiation et tout autre outil non violent. La notion de consentement est au coeur des relations dans le cadre de l'association.

L'association est portée par et pour une communauté d'adultes LGBTI+ d'horizons et de cultures diverses. Le respect de chaque personne, de l'individualité, de la culture est essentielle.

En ce sens de diversité, de différence en rapport à la norme de la société, le terme «queer » est utilisé. L'utilisation de ce terme se doit d'être fédérateur et ne pas être utilisé de façon politique ou clivante.

Pour ne pas reproduire la catégorisation du genre et les risques de mé-genrage, une réflexion sur la neutralité des membres pourrait être envisagée. Le terme de fée est utilisé dans la communauté des fées radicales (terme féminin), il existe néanmoins un autre personnage féérique, celui de l'elfe (terme autant masculin que féminin, un personnage relié à l'air, aux arbres, la nature et la fertilité). Ainsi le mé-genrage d'une fée qui souhaite être reconnu d'un genre masculin n'est plus un risque pouvant être appelé un elfe, une personne souhaitant être genrée féminin pourra alors être une elfe et une personne non binaire sera tout simplement elfe. Dans le cas de personnes ne souhaitant pas une identité féérique, la liberté est celle de se faire appeler comme il/elle(s) le souhaite. Des cercles de noms et de genres sont nécessaires au quotidien pour que chacun puisse faire valoir son identité du jour aux membres présents.

L'objectif doit être celui d'apprendre les un(e,s) des l'autre(s) et pas de créer des clivages.

Le lieu investi par l'association est collectif, la vie ensemble, la collectivité, le consensus prennent le dessus sur les intérêts individuels de personnes ou de groupes de personnes.

Il est donc tout à fait possible que le lieu ne puisse pas répondre ou correspondre à chaque besoin individuel ou d'un groupe d'individus.

L'association n'a pas de vocation militante ou politique, elle est pacifique et non violente. Sa vocation est écologique, sociale et créative.

2/ Consensus

Le modèle principal de prise de décision est celui du consensus :

La prise de décisions par consensus est définie comme toute procédure de prise de décision collective où les membres du groupe développent et consentent à une décision dans l'intérêt supérieur du groupe. Ce procédé met l'accent sur le besoin de communication, de clarté et de solidarité parmi les membres du groupe.

Le consensus est principalement utilisé lors de la prise de décision aux AG par les membres actifs de l'association, il peut également être utilisé pour d'autres processus décisionnels.

Ce processus diffère à bien des égards des systèmes organisationnels auxquels beaucoup d'entre nous sont habitués et demande de la pratique pour apprendre.

Le consensus aboutit souvent à de meilleurs résultats pour une communauté. Ce processus oblige à écouter les idées et les préoccupations de chacun et permet à chaque participant d'avoir un rôle actif dans le processus de prise de décision.

Ce modèle décisionnel particulier se concentre sur l'obtention du consentement éclairé de chaque participant, car dans certains cas il n'est pas possible que certaines décisions obtiennent un accord enthousiaste de la communauté dans son ensemble.

La question est de savoir si nous pouvons vivre avec une décision et pas nécessairement si nous la souhaitons activement.

Les individus qui présentent des objections, des préoccupations sont invités à les présenter devant l'assemblée pour que les propositions soient éventuellement reformulées, reconsidérées.

Ce processus par consensus est basé sur des engagements moraux des participants :

- faire passer l'objectif commun avant les intérêts individuels,
- s'engager à souhaité trouver le consensus en toute bonne foi,
- aborder le processus avec un esprit ouvert, informé, disponible sans objectif pré-déterminé,
- préparer les arguments, les propositions et les objections en amont, les présenter de façon claire,
- s'engager à une écoute active de l'autre, des idées, des propositions et des sentiments de l'assemblée en respectant le déroulé du processus sans interruption des participants ou détournement des sujets.
- de prévoir suffisamment de temps pour que le processus ne soit pas pressé par celui-ci,
- comprendre l'espace entre le consentement et l'accord; la solution peut être «assez bonne pour le moment; assez sûre pour essayer »,
- laisser la place à la créativité et à la liberté individuelle.

Le processus se déroule de la façon suivante :

- Un facilitateur assure le bon déroulé du processus.
- Chaque personne parle chacun à son tour sans être interrompue, en étant entendue.
- Des précisions techniques peuvent compléter l'intervention d'un orateur.
- L'ordre de prise de parole suit le cercle, pour chaque nouveau point, une nouvelle personne commence la prise de parole.

Les étapes du processus sont les suivants :

Description du point concerné, présentation des éléments de façon neutre par le facilitateur.

Tour de problématique, de contexte relatif au point concerné, la problématique, sa motivation, chaque personne donne ses explications relatives à la problématique.

Tour d'idées et de propositions permettant de répondre à la problématique qui a été définie.

Décision de :

poursuivre avec un nouveau tour d'échange d'idée
repousser le processus car nécessitant plus d'éléments
faire une proposition à l'assemblée

Si un participant est prêt à formuler une proposition,
son rôle est alors celui de 'proposant',

le processus se poursuit alors comme suit :

Tour de contrôle de clarté - chaque participant confirme ou non sa compréhension de la proposition faite. C'est l'occasion pour chacun de poser des questions en vue de comprendre la proposition dans son ensemble. La personne qui a offert la proposition au groupe répond et clarifie les éléments de sa proposition, pour favoriser une bonne compréhension, cette proposition peut être reformulée.

Il est important que les personnes du groupe posent les questions, même s'ils pensent qu'elles sont peu importantes. L'objectif est d'ôter tout doute ou possible interprétation erronée de la proposition. Une clarification demande de rester collé au fait de comprendre la proposition et rien de plus. C'est déjà un véritable changement d'habitude de faire abstraction à cet endroit de sa réaction. C'est le début d'une vraie écoute active et emphatique.

Tour de ressenti - Chacun peut librement formuler comment il se sent, et plus largement tout ce qu'il a à dire quant à la proposition telle qu'elle est formulée et clarifiée à ce stade, et aussi si elle répond à ses besoins et ceux identifiés par le groupe.

Il est important que chacun respecte cette phase, et écoute ce que les autres ont à dire, sans jugement. Cela doit être clair pour le groupe, pour permettre au maximum à tous de s'exprimer, même pour les plus timides ou ceux qui ont tendance à se dire que leur ressenti n'est pas important. Il est de la responsabilité de chacun dans le groupe de contribuer via ces commentaires et réactions.

Ce tour est vital pour que la personne à l'origine de la proposition se fasse une idée de la température du groupe par rapport à ce qu'il a proposé, et qu'il intègre tous les commentaires. Il doit à ce moment-là faire preuve d'une grande écoute et humilité pour recevoir tous ces commentaires. Il doit savoir faire la part des choses : si par exemple les réactions face à la proposition montrent clairement que la proposition ne convient pas au groupe, il doit l'entendre et l'accepter, pour modifier ou retirer sa proposition dans le temps d'après, sans prendre cela comme une offense à sa personne ou son travail.

Amendement ou retrait de la proposition - Le proposant est invité, sur la base de ce qu'il a entendu, à clarifier encore sa proposition, proposer des modifications (amender) et apporter des compléments, pour créer une proposition améliorée grâce à la participation des autres. Il peut aussi retirer la proposition. Ce qui est recherché est un consentement mutuel, et non de « faire passer » sa proposition. Le retrait pur et simple d'une proposition qui aurait récolté beaucoup d'objections permet au groupe de gagner du temps et de l'énergie. En cas de retrait, le processus reprend avec une nouvelle proposition ou un nouveau tour d'idées.

L'objectif ici est de réduire les réticences et de faire en sorte que la proposition modifiée puisse recueillir le moins d'objections possibles.

Formulation des objections - Chacun est amené à se questionner intérieurement pour pouvoir formuler clairement ses objections. Une objection n'est pas une préférence, un avis ou une autre proposition. Elle est l'expression de ce qui n'est pas « vivable » pour chacun et pour le groupe. Chacun doit se poser les questions : puis-je vivre avec cette proposition ? Si non, qu'est ce qui va m'empêcher d'être efficace et actif dans sa mise en place si elle était retenue ? Vois-je une raison qui fait que si on adopte la proposition, ça va faire du tort au groupe ? Tout ceci doit être sincèrement et très clairement exprimé. Le facilitateur est là pour aider à ce que la personne qui objecte puisse toucher et exprimer réellement son objection.

Emission des objections - Le facilitateur fait un tour pour savoir si les membres du groupe ont des objections. Dans un premier temps, ils sont juste invités à dire « oui », ou « non ». S'il n'y a que des « oui », la proposition est acceptée directement et le processus est terminé.

Si non, les objections sont écoutées et traitées une à une.

Emettre une objection, c'est s'en défaire comme quelque chose de personnel et d'en faire la richesse du groupe.

Evaluation des objections une à une - Il s'agit d'abord d'identifier si une objection annule purement et simplement la proposition.

Il s'agit aussi de valider si l'objection est « raisonnable ».

Si ce n'est pas le cas, l'objection n'est pas prise en compte et on traite la suivante. Si l'objection est raisonnable, le processus se poursuit.

Une objection est raisonnable si :

- elle invite à une bonification de la proposition par l'intelligence collective du groupe
- elle élimine la proposition, en la rendant impossible à réaliser (on gagne du temps en passant à une autre proposition)
- elle est argumentée de manière claire et convaincante
- elle n'est pas une manière détournée, consciemment ou non, d'exprimer une préférence ou une autre proposition

Le facilitateur écoute toutes les objections, met en avant celle qui annule la proposition si tel est le cas. Dans le cas d'une « forte objection » qui inclue les autres, elle sera traitée en priorité.

Il est important de traiter les objections les unes après les autres, pour éviter de complexifier la proposition. Le facilitateur doit rassurer les participants sur ce point et sur le fait que leur tour viendra pour expliciter leur objection. Cette phase est très délicate. Le facilitateur n'a pas le pouvoir de dire si l'objection est raisonnable ou non. Il peut seulement poser des questions qui aident celui qui porte l'objection à sentir s'il souhaite maintenir ou non son objection. Seul l'objecteur peut dire si son objection est raisonnable ou non, faisant son chemin de conscience vis à vis de son objection. Néanmoins, il peut être intéressant d'entendre le groupe sur la "raisonnabilité" d'une objection, mais en restant centré sur l'idée que c'est l'objecteur qui fera le chemin, ou non. Il est aidant à cet endroit de faire énoncer et d'écrire l'objection devant le groupe.

Bonifications de la proposition - La discussion est libre, chacun peut apporter des solutions dans le but de lever l'objection traitée. Chaque objection est une occasion pour le groupe d'être créatif pour transformer ce qui bloque en une solution meilleure pour tous. On cherche des solutions à chaque objection apportée. Quand les solutions trouvées lèvent les objections de celui qui les avaient émises, il le dit, et le processus peut continuer (traitement de l'objection suivante). Une solution traitée peut entraîner une autre objection potentielle. Elle peut apparaître clairement lors de la discussion et être prise en compte dans la nouvelle solution. Si par contre cela devient trop complexe, il peut être décidé de traiter les objections qui apparaissent au fur et à mesure à la suite. On rajoute dans ce cas des objections à la liste et on les traite les unes après les autres.

Quand le groupe traite une objection, chacun donne le meilleur de lui pour aider à lever l'objection : c'est comme un jeu coopératif où l'on gagne tous si l'objection se lève. Cela fonctionne si le groupe garde une bonne écoute et un respect de la parole pour que naisse l'intelligence collective. Ici aussi nos vieilles habitudes qui consistent à vouloir que l'on s'occupe de MON objection reviennent. On peut observer aussi une impatience du groupe à traiter le sujet, à « en finir ». Calme, écoute et confiance dans le processus sont de mise pour conserver les bienfaits du consentement.

Validation du consentement - Quand toutes les objections ont été levées, il n'y a plus lieu de discuter. Plus rien n'empêche cette solution d'être retenue, car tout le monde et le groupe peut vivre avec. Il convient donc ici de reformuler très clairement la proposition, de l'écrire et de valider qu'elle est approuvée par tous.

Ici peuvent apparaître des résistances issues des anciens paradigmes, du style « ma solution était mieux », ou « cette solution n'est pas la meilleure ». Il est important de les vivre et de faire confiance dans l'application de la solution avant de s'opposer. En somme, aller de l'avant plutôt que de se laisser aller à notre mental qui nous dit en fait « et si ça ne marchait pas », ce qui nous ramène dans le doute et fera que les applications auront plus de chances d'échouer !

Célébration de la décision - Il s'agit ici de marquer le fait que la décision a été prise. Ce qui signifie que le groupe a été à l'écoute, dans le respect, et qu'il va pouvoir avancer. C'est au groupe de définir la manière dont il va célébrer ceci (applaudissement, repas, fête...).

Il est important de célébrer pour marquer que le groupe a franchi une étape. Cela permet à chacun de réaliser la progression. L'« énergie » du groupe à ce moment-là est un indicateur de l'authenticité de chacun dans le processus vécu : si l'on a envie de fêter, c'est assez bon signe ; si on est résigné et silencieux, il est important de se poser des questions sur la compréhension et l'application du processus.



3/ Mode de vie

L'association « les amis de l'Armigère » a défini son objet dans ses statuts et toutes les activités, projets et le quotidien de l'association et de ses membres quand ils agissent au nom de l'association doivent être en accord avec cela.

Quelques précisions sont à ajouter sous forme de définition des termes utilisés et de propositions qui répondent aux points fixés par les statuts :

MODE DE VIE ÉCOLOGIQUE

Il s'agit de limiter le plus possible l'empreinte écologique de l'humain sur la nature mais aussi de l'humain sur l'humain. La compréhension de l'impact de nos actes sur la nature et les autres humains doit être prise en charge pour que le respect de la nature et de l'autre puisse se faire de façon harmonieuse.

La culture maraîchère sur place est au cœur de cette démarche, le potager sera la principale activité de l'association pour produire des aliments végétaux biologiques.

L'autonomie alimentaire n'étant pas envisageable, il est important que les approvisionnements extérieurs respectent le plus possible les engagements écologiques de l'association.

La réduction et la valorisation des déchets ainsi que le recyclage et le partage des ressources font partie de cette démarche. La logique doit aussi prévaloir dans les décisions de consommation, prenant en compte l'intégralité de la chaîne de production et d'utilisation.

MODE DE VIE SOBRE

Le lieu investi par l'association doit offrir un cadre sécurisant pour les personnes qui ont rompu avec des addictions ou qui souhaitent se libérer de celles-ci. Le terme de sobriété a été utilisé pour promouvoir un cadre et un mode de vie simple et naturel, permettant une meilleure harmonie personnelle et collective.

MODE DE VIE VÉGÉTARIEN

Le lieu investi par l'association sera en accord avec le végétarisme. La consommation d'animaux sera proscrite, les aliments produits par l'animal pourront être consommés mais avec modération, ces produits devront être issus de filières qui assurent le meilleur traitement possible des animaux. La présence d'animaux 'domestiques' sur place ne sera pas favorisée, mais un animal ne sera pas non plus rejeté si il a besoin d'assistance ou de couvert.

Recherche d'harmonie de la relation de l'humain avec la nature : Les animaux 'sauvages' seront traités avec dignité et respect, et pour ceux considérés comme 'nuisibles', l'association essaiera de trouver les meilleurs moyens pour vivre ensemble. L'utilisation de produits néfastes à la nature seront évités.

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATION DES MEMBRES VISITEURS DE L'ASSOCIATION

Chaque personne qui visite l'association devient de-facto membre de celle-ci, elle est tenue de contribuer à l'existence et l'épanouissement de celle-ci. Cette contribution se doit d'être financière et participative.

La contribution financière est libre, personne ne sera refusé par manque de moyen. Un montant de contribution indicatif prenant en compte les frais réels d'une personne ainsi qu'une part liée au à la gestion du lieu, de l'association, et au financement de projets sera affiché et permettra à chaque membre visiteur de contribuer à hauteur de ses moyens.

La contribution participative est lié aux activités du quotidien de l'association que ce soit dans l'entretien du lieu, la culture du potager, la cuisine et les tâches ménagères. Cette participation ne représente que quelques heures par jour, elle fait partie intégrante de la vie en communauté.

En plus de cette participation aux tâches du quotidien, des chantiers seront toujours en cours et les membres présents seront invités à participer sur une base de bénévolat. Si la nature du chantier présente un risque, l'association sera couverte par une assurance mais il en sera de la responsabilité de chaque participant de souscrire à une assurance de dommage corporel personnelle de chantier participatif au delà de son assurance RC. (30 euros par an chez Twizza)

LES TEMPS DE LA JOURNÉE, UN RYTHME DE VIE SAIN ET ÉQUILIBRÉ

Des temps de repos collectifs seront proposés à plusieurs moments de la journée :

 Pauses collectives à la mi-matinée et en fin d'après midi

 Repas collectifs le midi et le soir à des heures plutôt régulières et cohérentes

 Le repas du matin sera libre et se déroulera dans le calme

Ce sont des moments de pause des activités pour se retrouver et partager collectivement

Un temps de sieste d'une durée de 90 minutes après le déjeuner, ainsi que des heures de coucher et de réveil qui permettront de signaler les heures pendant lesquelles le silence et le calme devront être respectés, des moments pour se reposer dans le calme et le respect du repos des autres.

En dehors de ces moments, les nuisances sonores devront être limitées et la musique non naturelle sans être proscrite ne devra pas déranger d'autres membres. Pour les moments de vaisselle ou les moments festifs, la musique pourra être utilisée de façon plus abondante et sans retenue.

La musique naturelle sera privilégiée et pourra être utilisée à tous moments en dehors des moments de repos et de calme.

Les pratiques de bien être et de méditation seront privilégiées, leur pratique sera respectée et promue, des moments et des lieux dédiés a ces pratiques seront créés et permettront a chacun de pratiquer de façon individuelle ou en groupe. Ces pratiques ne seront en aucun cas dogmatique. Des moments libres et personnels feront également partie du quotidien

Les cercles de paroles seront utilisés fréquemment et un programme hebdomadaire sera proposé par les membres présents, des moments additionnels pourront bien évidemment être ajoutés si le besoin est ressenti.

4/ Les membres de l'association

Plusieurs catégories de membres sont nécessaires car chaque personne ne souhaitera sans doute pas s'impliquer ou participer de la même manière.

MEMBRE DE FAIT

Tout contributeur, visiteur de l'association devient un membre de fait et accepte les statuts et les règles de l'association. Tout membre de fait peut participer à l'AG annuelle mais n'a pas de pouvoir d'objection.

MEMBRE ACTIF

Tout membre de fait peut souhaiter s'investir dans la gestion, la gouvernance et les décisions de l'association. Il doit alors faire une demande pour devenir membre actif lors de l'AG. Cette demande sera soumise à l'approbation des autres membres actifs suite à avoir passé un minimum de 2 semaines sur le lieu. Le statut de membre actif est à renouveler lors de chaque AG annuelle. Un membre actif peut être révoqué si sa participation effective est inexistante ou que d'autres manquements sont constatés.

Les membres actifs se répartiront les tâches et les responsabilités en groupes de travail.

Un président et un trésorier seront nommés et auront la responsabilité de la tenue des budgets et du contrôle des dépenses. Dans un premier temps et pour les 2 premières années, sauf cas de force majeure, ces responsabilités seront tenues par les membres fondateurs, Mark Aumoine et Christian Cottalorda.

MEMBRE RÉSIDENT

La notion de résidence est liée au fait de souhaiter passer plus de 2 semaines sur le lieu par an en dehors des séjours et retraites organisées par l'association ou un de ses membres. La résidence est soumise à l'approbation des autres résidents et membres actifs et doit être motivée par une demande écrite.

Le droit de résidence n'a pas de vocation à garantir une résidence permanente et pourra être révoquée suite à un accord consenti entre les parties concernées.

La résidence n'est pas soumise à un loyer mais elle demande une contribution permettant de couvrir les frais et de contribuer à la vie quotidienne du lieu. Une participation active aux activités quotidiennes, aux projets d'entretiens et de développement de l'association et du lieu font parties des obligations du membre résident.

Des demandes de résidences artistiques et thérapeutiques pourront être envisagées et seront étudiées au cas par cas.

EXCLUSIONS, RÉVOCATIONS

Tout membre quel que soit son statut, peut à tout moment, être exclu en cas de manquement avéré aux règles de tolérance, de consentement et de consensus. Une médiation sera proposée dans tous les cas de figure, pour évaluer la situation et envisager la possibilité d'exclusion.

VIE PRIVÉE, DISCRÉTION

Les photographies prises sur le lieu ne doivent pas y faire figurer de personnes sans leur consentement. La publication de photographies sur les réseaux sociaux doit se faire avec parcimonie en gardant en tête que le lieu sans être complètement secret doit rester discret.

ASSURANCE

L'association sera couverte par une assurance, les membres ne seront a priori pas couverts par une assurance, il est donc essentiel que les membres soient couverts à minima par une RC et dans le cadre d'une participation

5/ Les activités de l'association

Tout membre actif peut proposer des activités aux autres membres et celles-ci peuvent être entreprises en dehors de tout accord de l'AG si elles respectent les statuts et contribuent à l'essor de l'association et du lieu.

Les activités principales sont :

- La résidence
- L'accueil de visiteurs pour des courts séjours en dehors de tout séjour thématique
- L'organisation de séjours thématiques liés à l'entretien et au développement du lieu, au bien être, à des activités artistiques ou autres.

6/ Les finances et dépenses de l'association

Le financement du lieu et de son quotidien provient principalement de donations et de contributions des membres.

En règle générale les donations rentrent dans le fond de gestion de l'association qui couvre l'ensemble des dépenses comme suit :

- Taxes locales, assurance, électricité, eau, achat de matériel, de matériaux divers
- Fournitures diverses, frais administratifs
- Alimentation et dépenses liées au quotidien

Les dépenses se doivent d'être en accord avec les notions de sobriété, de recherche d'économie, de recyclage, de limite du gaspillage mais aussi du regard du rapport qualité / prix.

Les dépenses d'investissement non alimentaires doivent être validées et contrôlées par le trésorier ou le président de l'association, aucun autre membre ne peut engager des dépenses sans en avoir l'accord préalable. Aucun remboursement ne sera fait sur une dépense n'ayant pas obtenu cet accord. Tout remboursement avec accord se fera sur présentation d'une facture.

Pour les dépenses alimentaires, la caisse, alimentée par les contributions des membres présents permet de régler ces dépenses. Un cahier de recettes / dépenses sera tenu et les factures et justificatifs de dépenses devront y être consignées. Un des membres actifs sur place sera responsable de ce cahier et de la caisse et passera les éléments à un autre membre lors de son départ en clôturant les comptes pour la période pour laquelle il était responsable.

Des fonds spéciaux pourront être créés pour recevoir des donations spécifiques à un projet ou un investissement et ces fonds seront alors réservés aux dépenses liées à ce projet spécifique. Dans le cas de figure où le projet est complété et il reste des fonds disponibles, ils seront alors réinjectés dans le fond de gestion commun.